

Extrait du SNUipp-FSU 91

<http://91.snuipp.fr>

CAPD du 27 mars 2012

- COMPTES-RENDUS D'INSTANCES - CAPD -

Date de mise en ligne : mardi 27 mars 2012

SNUipp-FSU 91

La CAPD de ce matin avait pour ordre du jour l'inscription sur la liste d'aptitude de direction et les départs en stages de formations spécialisées.

Liste d'aptitude de direction : 104 inscriptions pour 113 demandes et 9 refus.

Départs en stage de formation :

Directeurs d'Etablissements d'Education Adaptée et Spécialisée : 4 demandes/4 départs.

Psychologues scolaires : 6 demandes/ 4 départs. Le Snuipp-FSU 91 a dénoncé la fermeture d'un poste sur le département et a demandé le départ de plus de collègues que les besoins estimés vue la charge de travail des psychologues.

CAPASH : Aucun départ en option A, C, E, G, justifié par l'IA au titre des problèmes de remplacement et des fermetures de postes RASED. 16 départs sur 17 demandes en option D et 3 départs sur 4 demandes en option F.

Nous avons particulièrement insisté sur le manque de départs dans les options autre que D et F alors que des besoins réels existent et que certains de ces postes sont occupés à titre provisoire depuis plusieurs années. La situation du secteur ASH est loin de répondre aux besoins élémentaires du département (voir notre déclaration liminaire en pièce jointe).

Vous pouvez nous contacter au 01 60 77 97 70 ou par mail pour avoir confirmation de votre situation. Les collègues syndiqués en ont été avertis cet après-midi.

Question diverses :

La protection juridique du fonctionnaire est à solliciter auprès du Recteur sous couvert du Directeur Académique (ex IA). Elle consiste essentiellement en la prise en charge des frais d'avocats. Il est très rare qu'un représentant de l'administration assiste à l'audience.

Sur la question du remplacement,

l'administration n'est pas en mesure de nous fournir le nombre de journées non remplacées pour l'instant. Nous avons rappelé les difficultés que rencontrent les écoles avec les congés d'une semaine non remplacés. Concernant l'embauche de 35 vacataires remplaçants, nous nous sommes étonnés que les contrats signés s'achevaient au 30 juin et non au 5 juillet, le Directeur Académique nous a répondu qu'il comptait sur les retours des congés formation et sur la moindre demande en remplaçants en fin d'année.

Nous avons réitéré notre demande d'envoi des bulletins de salaire au domicile des collègues, avec une attention et une mise en place plus rapide pour les personnels mis à disposition. La demande sera examinée pour ces derniers mais il nous a été opposé la lourdeur du travail pour tous les enseignants de l'Essonne. Nous avons rappelé qu'il s'agissait d'un droit élémentaire des personnels quant à la confidentialité des documents.

Le SNUipp-FSU 91 a demandé que les listes de demandes, d'acceptation et de refus de temps partiels nous soient

communiquées avant les vacances d'été pour que les personnels puissent exercer leur droit de recours. Le Directeur Académique a répondu favorablement à cette demande pour la majorité des personnels.